

Le Service action sociale

Le service s'adresse aux personnes en difficultés. Il est chargé d'assurer des missions relevant de l'Action Sociale légale et de l'Action Sociale facultative votées par le Conseil d'Administration du CCAS.



Les missions de l'action sociale générale

[Revenu de Solidarité Active \(RSA\) : instructions des dossiers.](#)

Instauré par la loi du 1^{er} décembre 2008, le R.S.A. s'est substitué, le 1^{er} juin 2009 au Revenu Minimum d'Insertion (RMI), à l'Allocation de Parent Isolé (API) et aux dispositifs d'intéressement de retour à l'emploi.

Le RSA constitue un élément essentiel de réponse à l'impératif de lutte contre la pauvreté et les exclusions. Plusieurs objectifs lui sont assignés. Il vise à assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence et à encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle. Il doit contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de ses bénéficiaires.

Conditions d'attribution

- Être âgé de plus de 25 ans (ou de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître), sans activité (sous conditions de ressources) ou exerçant ou reprenant une activité professionnelle. Les revenus du travail et de la solidarité peuvent être cumulés.
- Être âgé de moins de 25 ans et avoir travaillé 24 mois à temps plein sur les 3 dernières années (RSA Jeunes).

Pour plus d'informations

Les dispositifs d'accompagnement

- Les bénéficiaires dont les revenus d'activité sont égaux ou supérieurs à 500 euros ne sont pas soumis à l'obligation d'une démarche d'insertion, mais peuvent solliciter un accompagnement.
- Ceux dont les ressources sont inférieures à 500 euros sont soumis aux principes de droits et de devoirs. Ils sont tenus de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions en faveur d'une meilleure insertion. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement du champ social et professionnel.

Les droits connexes :

Les bénéficiaires du RSA peuvent se voir accorder certains droits et prestations dits connexes calculés en fonction des revenus et non du statut (CMU, CMUC, exonération de la taxe d'habitation et de la redevance TV, allocation logement...).

Toute personne peut effectuer un test d'éligibilité en accédant aux sites suivants :

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

Caisse d'Allocations Familiales

MSA

[Domiciliations de secours](#)

Instruction des dossiers pour les personnes sans domicile stable qui ont un lien avec la commune et gestion de leur courrier.

[Accéder à la démarche](#)

[Consulter le règlement intérieur](#)

Aides aux frais d'obsèques

Enquête préalable aux demandes de prise en charge des frais d'obsèques par la ville pour les personnes décédées sur la commune et dépourvues de ressources suffisantes pour le règlement de ces derniers.

Les missions de l'action sociale facultative

En vue de répondre à des besoins urgents de personnes en difficulté, le CCAS attribue, après étude des enquêtes sociales menées par les Assistantes Sociales du Conseil Départemental ou autre institution, des aides ayant pour objectif d'apporter un soutien ponctuel

Des secours d'extrême urgence sous forme d'espèces ou de Chèques Accompagnement Personnalisés

Des secours, après avis de la Commission des Affaires Sociales, sous forme d'espèces, de bons EDF, GDF, VÉOLIA ou de Chèques Accompagnement Personnalisés.

Des bons de chauffage

Entre le 1er octobre et le 31 mars, le CCAS délivre un bon de chauffage aux personnes âgées de 65 ans minimum (ou 60 ans en cas d'invalidité ou d'incapacité au travail) résidant sur la commune de Toulon et ne dépassant pas le plafond fixé par l'aide sociale. Conditions d'attribution.

Le service intervient également dans d'autres domaines

Examen de santé

Les personnes qui souhaitent bénéficier d'un examen périodique de santé peuvent s'inscrire auprès du service pour la prise de rendez-vous avec le centre d'Examen et de Santé de LA COLOMBE.

Des ateliers collectifs

Depuis plusieurs années, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon, en partenariat avec les acteurs locaux, propose aux toulonnais en situation de fragilité ou de précarité économique, financière, sociale et personnelle, des ateliers à visée pédagogique sur les sujets du quotidien. Toutes les actions se déroulent au CCAS de Toulon – 100 rue des remparts – 83000 Toulon.

Les services du CCAS et les travailleurs sociaux des partenaires institutionnels et associatifs orientent le public concerné vers le Service Action Sociale pour inscription aux différentes sessions.

Les thématiques abordées en 2017 ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie et le renforcement du lien social des personnes fragilisées par la précarité et les difficultés financières en leur permettant d'acquérir les bons réflexes en termes de nutrition, de gestion de leur budget, de maîtrise de leur consommation d'énergie. Ils pourront aussi développer leur confiance en eux et valoriser leur savoir faire.

L'inscription aux ateliers est obligatoire.

Pour connaître les dates des ateliers, consultez le programme 2017 dans la rubrique "En savoir plus"

En savoir plus

Le service vous accueille :

100, rue des remparts
83000 Toulon

du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Tél. 04 94 24 65 52

Fax. 04 94 92 45 10

actionsociale@ccas-toulon.fr [1]

Réseau Mistral :

Lignes de bus : 8, 18, 3 et 5.

[Pour plus d'informations sur les horaires, consulter le site du Réseau Mistral.](#) [2]

Pour connaître la procédure pour une demande de logement social [3], **s'adresser au service Habitat de la Mairie de Toulon**

▶ [programme ateliers 2018.pdf \(p 564.89 Ko \)](#) [4]

▶ [Les ateliers d'information](#) [5]

Contacts -

▶ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [6]

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <mailto:actionsociale@ccas-toulon.fr>

[2] http://www.reseaumistral.com/horaires/index.asp?rub_code=23

[3] <https://www.toulon.fr/toulon-pratique/article/service-habitat>

[4] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/depliant_tryptique_actions_co_2017.pdf

[5] <http://www.toulon.fr/node/10185>

[6] <https://toulon.fr/annuaires>